

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 mars 2026 à 20h

Date de la convocation : 06/03/2026

Date d'affichage : 06/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	17	20

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne

-
M. ROMAGNY Maxime - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY- Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M. NAULIN Jean-Yves - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M. CELEN Devris-

Excusés : Mme DURON Sabrina - Mme PERRIN Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Compte financier unique budget eau et assainissement 2025

Mme VERPY expose :

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Il est issu d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU fait ressortir le résultat suivant :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	936 471,90	365 416,57	1 301 888,47
	Recettes réalisées (1)	B	492 839,87	336 615,63	829 455,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	908 460,94	577 000,00	1 485 460,94
	Dépenses réalisées (1)	E	410 987,37	296 406,33	707 393,70
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	81 852,50	40 209,30	122 061,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-28 010,96	211 583,43	183 572,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	53 841,54	251 792,73	305 634,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	53 841,54	251 792,73	305 634,27

Ce résultat a été vérifié par les services il y a bien concordance parfaite entre le résultat constaté en mairie et celui du trésor public sur le budget communal.

Il est précisé que M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des 19 voix exprimées.

Mme CARTON Marie Claude
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 10/03/2026